

- Crédit immobilier -

Quels sont les 3 points clés à vérifier avant de signer ?

L'assurance, la mobilité bancaire et le type de taux, selon acecredit.fr

S'il faut se décider vite pour acheter le bien immobilier qui nous convient et ne pas manquer la vente, il est en revanche préférable de prendre tout le temps nécessaire pour étudier en particulier trois points clés avant de signer définitivement son crédit immobilier.

L'assurance-emprunteur se négocie aussi !

L'assurance emprunteur est même une source d'économies importantes à ne pas négliger : elle représente en moyenne un tiers du coût global du crédit. Or, trop peu d'emprunteurs font jouer la concurrence pour obtenir l'assurance la mieux-disante, tant au niveau des tarifs que des garanties. Choisir la délégation d'assurance, c'est-à-dire souscrire à une assurance individuelle autre que celle proposée par la banque qui réalise le crédit, peut également permettre de diviser le coût total de l'assurance par deux, à couverture équivalente.

À partir du 1^{er} janvier 2018, les emprunteurs pourront changer d'assurance en cours de prêt, à chaque date anniversaire du contrat d'assurance.

Du nouveau en 2018 pour la domiciliation des revenus.

Une récente ordonnance a précisé le cadre de la mobilité bancaire laissée jusqu'ici facultative, bien que fortement suggérée. À partir du 1^{er} janvier 2018, les banques pourront exiger, en échange d'un avantage préférentiel, (un taux plus bas, par exemple) que l'emprunteur domicilie ses revenus auprès de l'établissement prêteur et cela pour une durée maximum de 10 ans.

Ainsi, si vous acceptez l'idée de domicilier vos revenus dans une même banque pendant au moins 10 ans, ce point de négociation est intéressant à aborder en amont de la signature du crédit.

Taux fixe ou variable : taux fixe, sans aucune hésitation.

Actuellement, un crédit immobilier sur 20 ans se négocie, en moyenne à 1,50 % (taux fixes, hors assurances). Dans ce contexte, le choix des futurs acquéreurs doit bien entendu se porter sur le crédit immobilier à taux fixe, sans aucune hésitation.

A propos de acecredit.fr :

Créé en 1995, acecredit.fr est l'un des premiers acteurs historiques du marché du courtage en prêt immobilier. acecredit.fr négocie pour les emprunteurs le crédit immobilier le plus adapté à leur projet : taux, assurances, garanties, conditions de remboursement anticipé, aides, etc.

En agence ou via Internet, les 250 conseillers acecredit.fr, formés aux techniques du crédit et maîtrisant parfaitement les produits bancaires, suivent et accompagnent

leurs clients, du premier contact à la signature chez le notaire.
acecredit.fr possède 81 agences réparties sur le territoire, dont 12 en Ile-de-France.
acecredit.fr a distribué plus de 100 000 prêts immobiliers depuis 1995, dont 14 000
en 2016, pour un montant total de 3,1 milliards d'euros.
www.acecredit.fr

Contacts presse – Agence Kalaapa :

Audrey Bizet – 06 24 88 06 69 – audrey.bizet@kalaapa.com

Virginie Senizergues – 07 82 07 97 96 – virginie.senizergues@kalaapa.com